

SOCIÉTÉS DE GESTION

lemag'

EDITO

OPTIMISME ! C'est avec ce leitmotiv que nous avons commencé cette année 2021 et nous ferons en sorte qu'il nous porte toute l'année. En dépit des perturbations occasionnées par les mesures de confinement, induisant une morosité ambiante, nos secteurs ont su maintenir un niveau d'activité élevé. Aussi, tous les acteurs ont dû se réinventer en quelques mois. La transformation digitale, enjeu majeur, a été la priorité des entreprises qui déploient désormais toutes des solutions digitales. Elle a été au centre de nos projets et nos équipes se sont mobilisées pour développer des solutions pour vous accompagner dans les meilleures conditions.



Nathalie KELLER
Responsable des Solutions
Dépositaire - CIC Market Solutions

En ce début d'année, je tiens à remercier chaleureusement nos clients pour leur confiance et leur soutien. Nous sommes ravis d'accueillir neuf nouvelles sociétés de gestion parmi lesquelles la société de gestion du groupe Generali « Generali Wealth Solutions » qui se livre à notre interview. Vous le retrouverez dans la rubrique Portrait.

Optimisme et dynamisme ont porté notre Table Buy Side en 2020 qui comptabilise cinq clients supplémentaires, aujourd'hui au nombre de quinze. D'autres nous rejoindront au premier semestre 2021, dont un présentant une taille significative. Nous vous en parlerons plus en détail lors de notre prochaine parution.

Notre actualité sera riche en 2021, notamment quant à nos évolutions techniques pour accompagner les nouvelles avancées réglementaires telles que le vote aux Assemblées générales. Nos équipes travaillent au déploiement du vote numérique à travers la solution de place Votaccess, développée par SLIB et « interfacée » directement avec les sites des banques/teneurs de comptes. En 2014, la moitié des sociétés du CAC 40 avait rejoint cette plateforme. A la fin de l'année 2021, Euroclear France devrait être opérationnel pour se connecter à cette plateforme. Ainsi, le vote aux Assemblées Générales pour les valeurs admises en Euroclear France sera facilité par ce mode de fonctionnement

2021 sera l'année de transition vers la nouvelle *Settlement Discipline*. Sa mise en place, à compter de 2022, permettra de poursuivre un règlement des transactions harmonisé et accéléré au sein d'un marché européen, qui reste encore très cloisonné. Cette *Settlement Discipline* est susceptible de déséquilibrer fortement le monde de la gestion si elle n'est pas suffisamment anticipée en raison des



AGENDA

- **Présentation Convictions du bureau d'Analyse 2021**
16 Mars 2021
Digital
- **Présentation Convictions du bureau d'Analyse 2021**
20 Mai 2021
Digital
- **Market Solutions Forum**
19 et 20 Mai 2021
Digital
- **Techshare 2021 (Euronext)**
10 Juin 2021
Digital

pénalités qui vont être imposées en cas de dépassement des délais de règlement/livraison. Aussi, nous avons structuré une offre pour vous accompagner dans la maîtrise de vos coûts, que nous vous exposerons prochainement.

Durant ce premier semestre, nous serons également très mobilisés sur les conséquences du Brexit. La rubrique « expertise » vous rappelle les grandes étapes à respecter pour maîtriser les impacts de la sortie des valeurs britanniques logées dans les comptes PEA et PEA/PME. Sur ce thème, je vous invite à écouter l'intervention de Luis Rodrigues en vous connectant à notre APPS, dans l'espace Vidéo dédié aux Solutions dépositaire. Elle est un complément au Flash Solutions Dépositaire paru le 25 janvier dernier. Veuillez noter que nous interviendrons plus souvent, à travers l'Apps, pour permettre de conserver un lien étroit avec vous dans cette période de distanciation.

Toutes nos équipes demeurent à vos côtés pour faire de cette nouvelle année, une belle année, riche en projets et en opportunités.

A découvrir

- ▶ **Generali Wealth Solutions**
Portrait de Alessandra GAUDIO 2
- ▶ **BREXIT**
Suivi des Investissements dans les Plans d'Épargne en Actions
par Maud RETIF 3

GENERALI WEALTH SOLUTIONS

Interview de Madame Alessandra Gaudio, Présidente de Generali Wealth Solutions, nouvelle entité dédiée à la transformation du modèle Epargne de Generali France

Pouvez-vous nous décrire l'entité nouvellement créée au sein du Groupe Generali ?

Generali Wealth Solutions (GWS) est une société de gestion de portefeuille à vocation patrimoniale. Basée en France, elle a pour objet la conception et la mise en œuvre de solutions en ingénierie patrimoniale et financière.

GWS propose un accompagnement en ingénierie patrimoniale, des solutions d'investissement en gestion pilotée, en gestion sous mandat personnalisée, en produits structurés et en fonds, qu'ils soient dédiés, pour un client particulier ou réservés, pour un groupement de partenaires.

Nous avons obtenu l'agrément AMF en octobre 2020.



Alessandra Gaudio
Présidente

Pourquoi créer une société de gestion au sein du groupe Generali ?

Filiaire à 100 % de Generali Vie, GWS est née de la volonté d'accompagner l'ensemble des réseaux et partenaires de Generali France vers la transformation du nouveau modèle épargne du Groupe. Elle s'appuie pour cela sur une équipe pluridisciplinaire, expérimentée et dédiée

L'environnement de taux durablement bas, nécessaires à soutenir des économies en difficulté et des Etats fortement endettés, ne permet plus aux épargnants d'avoir une seule réponse pour garantir le rendement, la liquidité et la garantie sur le capital investi.

Ce constat aboutit à d'inévitables recherches de solutions alternatives, diversifiées, innovantes, avec des niveaux de protection différents selon les objectifs et l'horizon d'investissement.

Les différentes crises nous ont appris qu'il est difficile de tout prévenir dans un univers de plus en plus complexe. Dans ce contexte, nous devons, en tant que gestionnaires des portefeuilles de nos clients patrimoniaux, mettre en œuvre plus de flexibilité et de réactivité dans nos gestions et surtout, d'être capables de protéger les portefeuilles lors des phases de marchés baissiers. Parallèlement, nous devons accroître nos qualités d'écoute, de transparence et de pédagogie pour répondre aux attentes des clients.

Quels sont les produits mis en avant au sein de votre offre ?

Les services offerts s'adressent à un large spectre de clientèle et proposent l'accès à de multiples prestations, enveloppes de gestion et classes d'actifs dans le cadre de l'assurance vie principalement : bilans patrimoniaux, accompagnement fiscal, origination de produits structurés dédiés ou de campagne, services de gestion pilotée, mandats dédiés, gestion de fonds dédiés.

A travers cette offre, l'équipe de Generali Wealth Solutions souhaite véhiculer les valeurs fondatrices de l'entreprise : expertise et engagement, proximité et agilité, innovation et transparence.

« *Expertise et engagement, proximité et agilité, innovation et transparence : les valeurs fondatrices de GWS* »

Comment se projette votre nouvelle structure en 2021 ?

Notre responsabilité dans un monde en transformation est d'accompagner nos réseaux, nos partenaires, nos clients en leur fournissant des clés pour agir, des réponses, des solutions concrètes et évolutives.

Generali Wealth Solutions ne commercialisera pas une gamme de fonds ouverts spécifique, mais, agira en totale indépendance dans ses allocations et sa sélection. Elle s'appuiera sur toutes les forces du groupe Generali en agissant en totale architecture ouverte vis-à-vis des sociétés de gestion externes, pour offrir à nos clients un univers d'investissement le plus large et le plus pertinent possible.

Retrouvez Alessandra Gaudio dans l'enregistrement vidéo qui suit via le QR code. Elle évoquera avec nous sa vision de « l'approche client : un point différenciant pour GWS » basée sur :

- Des solutions longs terme, des rendements attractifs et une protection contre l'inflation
- Des relations fortes et une approche responsable et transparente
- Une thématique forte qui n'est plus une option mais une évidence : l'ESG.



SRD2 : la Directive Droit des Actionnaires

La directive SRD 2 vise à accroître la transparence entre investisseurs et entreprises, à améliorer la gouvernance des émetteurs, et à encourager l'investissement à long terme des actionnaires. Elle s'accompagne :

- D'une solution électronique qui met à disposition de l'actionnaire l'ensemble des informations, lui permet d'exercer son droit de vote par voie électronique et de connaître les décisions prises en *assemblée générale*.
- D'une réduction du délai de transmission et de réponse de l'information à l'actionnaire, en matière d'OST.
- De la généralisation de l'identification des actionnaires [Titre

au Porteur Identifiable], afin de mettre en œuvre efficacement les deux objectifs précédents.

Le défi technologique est de taille pour les dépositaires centraux et les teneurs de compte puisqu'ils passent d'un mode de traitement « papier » à un mode digital. Nos clients pourront utiliser la solution du vote électronique aux *assemblées générales* que nous proposons pour des valeurs françaises, via la solution de place Votaccess. Cette solution devrait étendre son champ d'application en fin d'année, en se connectant directement à Euroclear.

François-Xavier DEVULDER

Brexit – Suivi des investissements dans les Plans d'Épargne en Actions (PEA et PEA-PME)

Les titres britanniques détenus dans les PEA et PEA-PME doivent être sortis des plans au plus tard le 30 septembre prochain.

Le 1er janvier 2021, le Royaume-Uni est sorti de l'Union Européenne et est considéré comme un pays tiers. L'ordonnance n°2020-1595 du 16 décembre 2020 complétée par l'arrêté du 22 décembre 2020 expose les mesures transitoires notamment en matière de plans d'épargne en actions. Ainsi, les PEA et PEA-PME qui détiennent des titres britanniques au 31 décembre 2020 doivent être régularisés au plus tard le 30 septembre 2021.

Que deviennent les parts d'OPC UE inscrits dans les Plans et qui viendraient à perdre leur éligibilité aux PEA et PEA-PME ? Distinguons les OPC qui perdent leur éligibilité dans le cadre des mesures prévues par l'ordonnance susvisée de ceux qui perdent leur éligibilité en dehors de ce cadre. Dans le premier cas, le porteur peut régulariser avant le 30 septembre 2021 dans le cadre de l'enveloppe fiscale du PEA, au travers d'une cession dans le plan des titres concernés ou d'un retrait partiel avec possibilité d'un versement compensatoire en numéraire d'un montant égal à la valeur des titres appréciée à la date du retrait. Dans le second cas, le porteur pourra opérer cette régularisation dans les deux mois à compter de la date de la perte d'éligibilité au plan, selon la fiscalité des cessions.

Concernant la gestion collective, il ressort des mesures prises par l'ordonnance qu'il est toujours possible, pour un OPC européen éligible au PEA et/ou PEA-PME au 17 décembre 2020, d'acquérir des titres britanniques. La seule condition est de respecter le quota d'investissement en titres éligibles de 75 % jusqu'au 30 septembre 2021 ou jusqu'à la date d'inéligibilité, si elle est antérieure.



Maud RETIF
Responsable de l'Agence Clientèle
Déposée

CIC Market Solutions a communiqué dans un Flash Solution Dépositaire du 25 janvier 2021 le détail des dispositions prévues par les textes, à la fois pour le suivi des OPC déposés dans ses livres et, en cas de perte

d'éligibilité d'un OPC inscrit dans les Plans sous mandat. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

Information de dernière minute : il vient de paraître le 11 mars dernier au Bulletin Officiel des Finances Publiques, un article précisant les dispositions applicables aux personnes physiques pour des investissements au sein des PEA et PEA-PME dans le contexte du Brexit. D'autres communications suivront pour apporter toutes précisions utiles.



DECRYPTAGE

CATALIZR

La plate-forme externe CATALIZR s'appuie sur la technologie blockchain pour collecter et sécuriser les documents nécessaires à la constitution d'un dossier de titres non cotés inscrits sur un compte PEA, PEA-PME ou ordinaire. CIC Market Solutions poursuit les travaux d'intégration de cette solution à son offre avec pour objectif une mise en service en fin d'année.

La solution numérique CATALIZR permet la simplification des démarches aussi bien pour l'acquisition des titres non cotés que pour leur cession. De la collecte des documents nécessaires en passant par la sollicitation des parties prenantes - émetteur, banque, souscripteur - jusqu'à la signature électronique, les dossiers nous parviennent complets pour le bon enregistrement des opérations.

Durant la première phase, les augmentations de capital et les mouvements sur titres seront traités en priorité. Une seconde phase sera plus particulièrement dédiée aux OST et au traitement des dividendes, puis à l'intégration des émissions d'obligations ou de titres plus complexes.

François-Xavier DEVULDER



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'ESTER, impact sur le prospectus des OPC

L'EONIA est indexé sur l'€STR, depuis octobre 2019, selon la formule suivante : $EONIA = \text{€STR} + 0,085\%$.

Depuis octobre 2019, l'EONIA et l'€STR continuent de coexister pendant une période de transition qui prendra fin le 1er janvier 2022.

Cette réforme s'est inscrite dans le cadre du Règlement « Benchmark ». Le passage de l'EONIA vers l'€STR se fait progressivement. C'est ainsi, que les banques ont mis à jour leurs contrats en ne mentionnant plus que l'€STR. Les OPC, qui font référence dans leur prospectus à l'indice de taux sans risque, peuvent également procéder à ce changement. Ils peuvent se référencer temporairement à l'EONIA - selon la nouvelle formule $\text{€STR} + 8,5$ points de base- ou opter directement pour l'€STR.

Cependant, deux cas de figure sont à distinguer :

- L'OPC sans calcul de surperformance qui fait référence à l'EONIA dans son prospectus. Alors, le changement d'indice fera l'objet d'une information par tout moyen au porteur ;

- L'OPC qui a un calcul de surperformance dont l'indice de référence est lié à l'EONIA. Si l'EONIA est remplacé par sa formule d'équivalence - $\text{€STR} + 8,5$ bps, alors la production de la lettre au porteur n'est pas nécessaire, cette information se fera par tout moyen. En revanche, si l'EONIA est remplacé par l'ESTER, sans formule d'équivalence, nous préconisons la publication d'une lettre aux porteurs.

Luis RODRIGUES

Priorités de supervision AMF 2021

Comme chaque année, l'AMF mènera en 2021, un certain nombre de « contrôles SPOT » auprès des professionnels de la gestion d'actifs. La mise en œuvre des obligations de meilleure sélection et de meilleure exécution par les SDG, le dispositif de prévention des abus de marché, la transparence des coûts et frais dans la gestion collective seront parmi les thématiques de supervision sélectionnées.

Pour la première fois, l'AMF vérifiera la mise en œuvre des obligations des dépositaires vis-à-vis des sociétés de gestion. Les vérifications porteront, notamment sur les diligences menées par les dépositaires en matière de KYC des sociétés de gestion gérant des OPC déposés dans leurs livres. Cela inclut la connaissance du dispositif et des procédures de la société de gestion.

Winfarm

C'est avec succès que CIC Market Solutions a mené l'introduction de la société Winfarm sur le marché Euronext Growth Paris, le 9 décembre 2020. Winfarm est le leader français innovant de la vente à distance pour le monde agricole. L'IPO a été entièrement conduite par une augmentation de capital, destinée à financer l'expansion de Winfarm en Europe. Le prix de l'offre a été fixé à 35 € par action.

La participation des sociétés de gestion, déposées dans nos livres, à cette opération a été importante, ce dont nous nous réjouissons tous.

Une étude produite par notre service d'analyse financière sur la valeur Winfarm a été publiée le 5 février 2021 et relayée sur notre APPs. D'autre part, nous avons noté une forte affluence des communications via les webinaires et les visioconférences tout au long de l'opération, confortant notre modèle APP/WEB au service des Investisseurs.

Taxe sur les transactions financières espagnole (TTFE)

Entrée en vigueur le 14 janvier 2021, cette nouvelle taxe espagnole sur les transactions financières s'applique sur les achats d'actions de sociétés cotées espagnoles dont la capitalisation dépasse 1 milliard d'euro. L'action peut être cotée sur un marché réglementé qu'il soit espagnol, d'un autre état membre de l'Union européenne ou équivalent dans un pays tiers. La liste des sociétés concernées sera actualisée par le ministère des finances espagnol à la fin de chaque année.

Le taux de 0.20% s'applique sur le montant brut négocié. Il sera prélevé au fil de l'eau par le PSI-exécution et liquidé auprès de l'administration espagnole le huitième jour calendaire du mois suivant. Comme pour la France et l'Italie, l'information sur les positions nettes acheteuses (PNA) doit être communiquée au plus tard à J+1 de la date de négociation.

**CONTACTS****Nathalie Keller**

Responsable des Solutions Dépositaire
01.53.48.80.18
nathalie.keller@cic.fr

Françoise Potiez

Responsable commerciale
des Sociétés de Gestion Déposées
01.53.48.82.10
francoise.potiez@cic.fr

Nathalie Challe

Attachée commerciale
01.53.48.82.06
nathalie.challe@cic.fr

Brice Jurien de la Gravière

Attaché commercial
01.53.48.82.07
brice.juriendelagraviere@cic.fr

François-Xavier Devulder

Chargé de mission Produit et
Développement
01.53.48.82.11
francoisxavier.devulder@cic.fr

Patrick Falchier

Responsable Solution Bancaire
01.53.48.37.01
patrick.falchier@cic.fr

Jean-François Fournier

Responsable de la Table «Buy-Side»
01.40.16.26.85
jeanfrancois.fournier@cic.fr

Maud Rétif

Responsable de l'Agence Clientèle
Déposée
01.53.48.81.54
maud.retif@cic.fr

Luis Rodrigues

Responsable de la Fonction Dépositaire
01.53.48.87.12
luis.rodrigues@cic.fr

**CHIFFRES CLÉS**

**CIC Market Solutions // Solutions Dépositaire
(au 31 décembre 2020)**

↗ **136**
sociétés de gestion

↗ **32,5 Md€**
déposés

↗ **309** OPC

**Crédit Mutuel Alliance Fédérale
(au 31 décembre 2020)**

↗ **49,6 Md€**
de capitaux
propres comptables

↗ **Aa3** Moody's

↗ **A** Standard & Poor's

↗ **A+** Fitch Ratings

SOCIÉTÉS DE GESTION

lemag'

Directeur de la publication :
Eric Le Boulch

Rédactrice en chef :
Nathalie Keller

Création et maquette :
Avelyne Aparicio et Sophie Le Bris

Imprimeur :
Crédit Mutuel Alliance Fédérale
ISSN 2265-8130

CIC Market Solutions

6, avenue de Provence
75452 Paris Cedex 9
www.cic-marketsolutions.eu